

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧
SÉANCE DU 27 JUIN 2019
❧❧❧

Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoint,
Mme Henriette BONNET, Mme Maité POTIN, M. André LABARTHE,
M. Michel ADAM, M. André VIGNOT,
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, M. Philippe CIER,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse BISTUÉ, Mme Aurélie GIRAUDON,
Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET, Conseillers
Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à M. David CORBIN.
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
M. Pierre SERENA donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Madame Carine NAVARRO.
Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à Mme Denise MICHAUD.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à M. André LABARTHE.
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.
M. Robert BAREILLE donne pouvoir à Mme Aurélie GIRAUDON.

Absents – non représentés :

Mme Rosine CARDON.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES.
M. Jacques NAYA.
Mme Patricia PROHASKA.

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 29

Madame Carine NAVARRO a été désignée Secrétaire de séance.

❧❧❧

**25 - CESSION DE LA PARCELLE L 867 SISE A LA DECHETTERIE ZONE
LANNERETONNE**

(Annule et remplace la délibération du 24 septembre 2018)

Monsieur le Maire expose qu'en date du 17 juillet 2018, la Communauté de Communes du Haut-Béarn a adressé un courrier relatif au problème d'accès de la déchetterie dans la zone Lanneretonne, demandant l'autorisation d'utiliser le chemin rural situé en bordure de la déchetterie ainsi que la possibilité d'acquérir la parcelle L 867 attenante à celle-ci pour réaliser une voie de circulation plus confortable.

Afin de garantir un meilleur accès aux zones de dépose des déchets, de permettre une meilleure circulation des véhicules, de renforcer la sécurité et de garantir un bon niveau de service pour les administrés, il semble important de donner suite à la sollicitation de la Communauté de Communes.

Par avis en date du 13 mai 2019, le Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques a évalué la parcelle au prix de 150 €.

Au regard de cette faible évaluation, Monsieur le Maire propose de se prononcer favorablement pour une cession à l'euro symbolique de la parcelle L 867 à la CCHB ainsi que de l'autoriser à utiliser le chemin rural nécessaire pour la circulation des véhicules, à charge pour elle de le remettre en état de circulation.

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** de céder à l'euro symbolique la parcelle L 867, déchetterie, zone Lanneretonne à la Communauté de Communes du Haut-Béarn,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente, l'acte authentique de vente notarié ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette cession,
- **PRÉCISE** que les frais inhérents à l'acte seront supportés par l'acquéreur,
- **AUTORISE** la Communauté de Communes du Haut-Béarn à utiliser le chemin rural jouxtant la déchetterie afin de faciliter l'accès et la circulation des véhicules, à charge pour elle de le remettre en état et d'en assurer l'entretien.

Ainsi délibéré à OLRON Ste-MARIE, ledit jour 27 juin 2019.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 03/07/2019

Le Maire,



Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 02/07/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 02/07/2019